


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p style="font-size: small;">Envoyé en préfecture le 07/07/2022 Reçu en préfecture le 07/07/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220628-CIAS_30_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N ° CIAS-30/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de la CCUR (ancien Agri Sud-Est) à Frangy à 19h00, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 17/06/2022</p> <p>Présents : Mmes Carole BRETON, Carine DUVERNOIS, Marthe CUTELLE MM. Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Jérémie COURLET</p> <p>Pouvoir : Mme Sophie COLAS donne pouvoir à Mme Carole BRETON Mme Florence POZZO donne pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT Mme Sandrine TASSET donne pouvoir à M. Joseph TRAVAIL</p> <p>Absents excusés : Mmes Sophie COLAS, Isabelle DREVET, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET</p> <p>Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.</p>	

OBJET : EHPAD – Prise en charge financière de la formation CNV de Madame Florence PERRET

Florence PERRET a participé à la formation « Communication Non Violente ».
Le coût total de cette formation s'élève à 710 euros et a été payée directement par l'agent.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

DECIDE de rembourser à Florence PERRET les coûts de la formation à la Communication Non Violente (approfondissement personnel de la formation CNV suivie dans l'établissement) :

- o Les modules 1 et 2 du 10 au 13 mai 2022, 480 € payé à la société Co-Rebond
- o Le module 3 du 11 au 12 juin 2022, 230 € payé à la société Baya Consulting, soit un total de 710 €

Les factures sont jointes en annexe de cette délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour le Président,
Le Vice-Président,
André-Gilles CHATAGNAT**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.